

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08504

Numéro SIREN : 879 167 633

Nom ou dénomination : 2 VI'S

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/032582

2 VI'S

44 ROUTE DES CONDAMINES

69390 CHARLY

SIREN : 879.167.633

Statut juridique : SAS

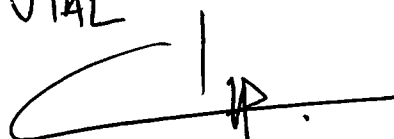
N° TVA : FR64879167633

PLAQUETTE 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié Conforme
28/07/2023

P. JIAL



KEOBIZ

SIREN 753107317

Raison Sociale : KEOBIZ - Siège Social : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS, 76000 ROUEN

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Annexes	14
Préambule	15
Principes et méthodes comptables	16
Informations complémentaires	19

Bilan



Bilan actif

	Brut	31/12/2022 Amort. Prov.	Pas d'exercice N-1 Net
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 290	97	3 193
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	1 904	69	1 836
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 194	166	5 028
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	6 192		6 192
Autres créances	9 755		9 755
Capital souscrit appelé non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres			
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
DISPONIBILITÉS	34 125		34 125
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	50 072		50 072
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	55 266	166	55 100

Bilan passif

	31/12/2022	Pas d'exercice N-1
	Net	Net
Capital	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	130	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves		
Report à nouveau	36 737	
Résultat de l'exercice	8 931	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	46 798	
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	669	
Dettes fiscales et sociales	4 431	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 202	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	8 302	
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	55 100	

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022	Pas d'exercice N-1	Variation	
	(12 mois)		En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 192,52		3 192,52	
2050000000 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 290,00		3 290,00	
2805000000 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-97,48		-97,48	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	1 835,54		1 835,54	
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 904,31		1 904,31	
2818300000 - PC gamer ACER predator P03-640 - Amortissements sur matériel de bureau et matériel informatique	-68,77		-68,77	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 028,06		5 028,06	
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	6 191,60		6 191,60	
4181000000 - Clients - Factures à établir	6 191,60		6 191,60	
Autres créances	9 754,77		9 754,77	
4010000000 - Fournisseurs	338,40		338,40	
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	4 812,00		4 812,00	
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services	710,02		710,02	
4456700000 - Crédit de TVA à reporter	349,00		349,00	
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	533,67		533,67	
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	95,25		95,25	
4550000010 - ASSOCIES CPTÉ COURANT	2 916,43		2 916,43	
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	34 125,14		34 125,14	
5121001000 - Sobank - BP N°6215	5 722,10		5 722,10	
5121002000 - Sobank - BP N°7220	26 101,36		26 101,36	
5121003000 - Qonto - Qonto N°6880	2 301,68		2 301,68	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	50 071,51		50 071,51	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	55 099,57		55 099,57	

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022	Pas d'exercice N-1	
	(12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€) Relative (%)
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 000,00		1 000,00
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	1 000,00		1 000,00
RÉSERVES			
Réserve légale	130,12		130,12
1061100000 - Réserve légale proprement dite	130,12		130,12
REPORT À NOUVEAU			
Report à nouveau	36 736,90		36 736,90
1100000000 - Report à nouveau - solde créditeur	36 736,90		36 736,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 931,03		8 931,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	46 798,05		46 798,05
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROVISIONS (II)			
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668,50		668,50
4010000000 - Fournisseurs	97,00		97,00
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	571,50		571,50
Dettes fiscales et sociales	4 431,00		4 431,00
4210000000 - Personnel - Rémunérations dues	1 681,23		1 681,23
4310000000 - Sécurité sociale	734,09		734,09
4371000000 - Cotisation Agirc - RETRAITE	162,89		162,89
4372000000 - Prevoyance	57,15		57,15
4373000000 - Cotisations Mutuelle	291,00		291,00
4386000000 - Autres charges à payer	7,57		7,57
4456240000 - TVA déductible sur immobilisations (biens)	115,14		115,14
4457100800 - TVA collectée à 10%	350,00		350,00
4458700000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	1 031,93		1 031,93
Autres dettes	3 202,02		3 202,02
4110000000 - Clients	3 202,02		3 202,02
TOTAL DETTES (III)	8 301,52		8 301,52
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	55 099,57		55 099,57

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2022** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **55 099,57 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **8 931,03 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

● Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Frais de Recherche et Développement

- Comptabilisation en charges

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

• Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

• Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement des dites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

- **Frais d'augmentation du capital**

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets		3 290,00		3 290,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres		1 904,00		1 904,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets		97,00		97,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres		69,00		69,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	6 192,00	6 192,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	4 812,00	4 812,00		
TVA	1 688,00	1 688,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	2 916,00	2 916,00		
Débiteurs divers	338,00	338,00		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	15 946,00	15 946,00		
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	669,00	669,00		
Personnel et comptes rattachés	1 681,00	1 681,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 253,00	1 253,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 497,00	1 497,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 202,00	3 202,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 302,00	8 302,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		
PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- État des produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- Tableau de variation du capital

CAPITAL SOCIAL	NOMBRES D' ACTIONS OU PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE
Titres en début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		

- Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	-1 000,00				-1 000,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	-130,00				-130,00
Autres réserves					
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	-2 472,00	34 265,00			31 793,00
Report à nouveau débiteur					
Résultat de l'exercice		8 931,03			8 931,03
TOTAL	-3 602,00	43 196,03			39 594,03

Opérations et engagements envers les dirigeants

- Rémunération des dirigeants

NATURE DE LA RÉMUNÉRATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles		
Valorisation des options attribués au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		

Informations relatives à l'effectif

- Tableau de l'effectif moyen N

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

- Tableau de l'effectif moyen N-1

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

« 2 VI'S »

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 44 ROUTE DES CONDAMINES

69390 CHARLY

R.C.S : 879 167 633 LYON

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

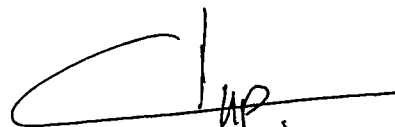
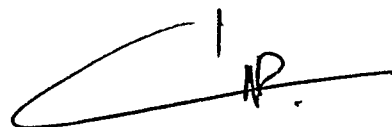
L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **8 931,03** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **36 736,90** Euros et la réserve légale à hauteur de **30,12** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **45 698,05** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **45 698,05** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **45 698,05** Euros.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence



« 2 VI'S »
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 44 ROUTE DES CONDAMINES

69390 CHARLY

R.C.S : 879 167 633 LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30/06/2023

Au siège social,
Le 30/06/2023,
à 12H00,

Monsieur Pierre VIAL, associé unique et Président de la société « 2 VI'S », s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Quitus à la Présidence,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demanda plus la parole, le Président met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant apparaître un bénéfice de 8 931,03 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 8 931,03 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 36 736,90 Euros et la réserve légale à hauteur de 30,12 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 45 698,05 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 45 698,05 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 45 698,05 Euros.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'Associé-Président

